



**Commission de l'attractivité, du développement  
du département et des relations institutionnelles**

**1221 - Voirie départementale -  
Modernisation du réseau routier**

**RD 2 - GAMBSHEIM - Proposition d'approbation de la  
convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de  
financement des travaux de réhabilitation du pont de  
transfert usine CERGA - Ecluses à GAMBSHEIM (RD2)**

**Rapport n° CP/2016/510**

**Service gestionnaire :**

M220 - Service des projets d'infrastructures

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le projet de plan de financement de la réhabilitation du pont-route de transfert usine-écluses de Gamsheim et de décider d'approuver la convention à conclure avec la Centrale Electrique Rhénane de Gamsheim (CERGA) concernant le transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département et les modalités de financement de la réhabilitation du pont de transfert usine-écluses à GAMBSHEIM (RD 2).

**1. Rappel**

L'Association "Passage 309" – Association de développement touristique du site rhénan de Gamsheim / Rheinau et environs, porte un projet touristique et de traversée sécurisée du Rhin pour les cyclistes et les piétons le long de la RD2 à Gamsheim.

Ce projet comprend 4 phases :

- Phase 1 (terminée) : Mise en tourisme du site, réalisée entre 2005 et 2008 et comprenant le giratoire d'accès au pavillon de tourisme (305 000€ financés à 100% par le Département), la passe à poissons et son carrefour d'accès côté allemand.
- Phase 2 (en cours) : Traversée du Rhin de rive à rive.
- Phase 3 : Prolongement de la piste cyclable de chaque côté du Rhin.
- Phase 4 : Equipements touristiques complémentaires.

Dans le cadre de la phase 2 qui consiste à créer un cheminement pour cyclistes et piétons de rive à rive, le Département devait réaliser une passerelle au-dessus des écluses. Cependant, suite à la découverte de graves pathologies sur les ponts enjambant les écluses, l'Etat (propriétaire de ces ponts) a décidé de les reconstruire.

Par délibération de la Commission Permanente du 2 novembre 2015 (Délibération CP/2015/474), le Département a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la reconstruction des ponts sur les écluses qui intégreront une piste cyclable en lieu et place de la passerelle initialement prévue. Ces travaux sont prévus en 2017.

**2. Proposition de conclure une convention pour la réhabilitation du pont de  
transfert usine CERGA-écluses**

Indépendamment des travaux relatifs à la reconstruction des ponts sur les écluses et à la traversée sécurisée du Rhin, EDF-CERGA (Centrale Electrique Rhénane de Gamsheim) a programmé des travaux de réhabilitation du pont permettant l'accès à l'usine hydro-électrique, situé à 30m des écluses.

Ce pont est intégré au domaine concédé par l'Etat à CERGA, les superstructures (chaussée, garde-corps, ...) relèvent toutefois de la compétence du Département car l'ouvrage est situé sur la RD2.

Les travaux de réhabilitation de ce pont, bien que ne faisant pas partie du périmètre du projet d'aménagement du cheminement pour cyclistes et piétons, ont un impact sur l'organisation du chantier du Département.

En effet, leur réalisation était prévue en 2016 avec une coupure de la RD2 de 2,5 mois (ou un alternat de 3,5 mois). Or les travaux de reconstruction des ponts sur les écluses nécessiteront quant à eux une nouvelle coupure de la RD2 d'au moins 2 mois en 2017.

Des solutions techniques et organisationnelles ont été recherchées avec EDF-CERGA pour coordonner les deux chantiers et limiter le plus possible la gêne aux usagers.

Bien que plus complexe à mettre en œuvre, une réalisation simultanée des deux chantiers est possible avec une seule coupure de l'ordre de 3 mois en 2017.

Pour y parvenir, la solution optimale consisterait à confier les travaux des ponts sur les écluses et du pont EDF-CERGA à la même entreprise via un marché unique. Outre la réduction de la gêne aux usagers, cette solution présente les avantages suivants :

- de réaliser les travaux en commun (dispositifs de retenue filant tout le long des ouvrages, ...),
- de mutualiser les moyens (installations de chantier, signalisation temporaire, grues pouvant servir aux deux chantiers, ...),
- de prévoir un accès unique aux deux chantiers.

Dans cette perspective, le Département s'avèrerait être le plus à même d'assurer la conduite des deux opérations, ce qui nécessite, à l'instar de la convention conclue avec l'Etat pour le pont sur les écluses, de conclure une convention avec CERGA pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage.

En termes de financement, l'estimation du coût des travaux, réalisée par CERGA au stade de l'Avant-Projet détaillé, serait de l'ordre de 450 000 € TTC avec la répartition suivante :

- 323 000 € à la charge de CERGA
- 127 000 € à la charge du Département, correspondant aux superstructures (chaussée, garde-corps, ...) à reprendre.

La répartition définitive serait finalisée après les travaux, sur la base des décomptes financiers définitifs et en application de l'accord du 5 mai 1975 entre la République Fédérale d'Allemagne – Administration des Voies Navigables, la République Française – Administration des Voies Navigables, le Land Bade-Wurtemberg – Administration des routes, le Département du Bas-Rhin et la Centrale Électrique Rhénane de Gamsheim (CERGA), relatif à l'entretien des ouvrages et à la répartition des compétences.

L'échéancier prévisionnel est le suivant :

- Dossier de consultation et appel d'offres : 2<sup>ème</sup> semestre 2016
- Travaux : été 2017.

### **3. Point de l'engagement du Département dans l'aménagement de la traversée sécurisée du Rhin pour les cyclistes et piétons (phase 2)**

Le coût de l'aménagement entre le giratoire d'accès au pavillon de tourisme et la frontière avec l'Allemagne est estimé, pour la partie française, à :

- Itinéraire cyclable seul : 3,2 M€ TTC
- Pont sur les écluses : 2,5 M€ TTC
- Total : 5,7 M€ TTC

Hors aménagement cyclable, réparation du pont CERGA (supportant la RD2) : 0,45 M€ TTC

A cette dépense de 6,15 M€ TTC supportée par le Département, correspondent les recettes suivantes :

- CERGA (aménagement cyclable) :	0,25 M€
- Région :	0,45 M€
- ETAT :	2,50 M€
- INTERREG :	1,59 M€
- CERGA (réparation pont) :	0,32 M€
	TOTAL : 5,11 M€

Le coût final net estimé de la phase 2 pour le Département s'élève donc à 1,04 M€ TTC.

La Commission de l'attractivité, du développement des territoires et des relations institutionnelles a émis un avis favorable le 26 septembre 2016 au projet de financement de la réhabilitation du pont-route de transfert usine-écluses de Gamsheim dans le cadre du CPER et au projet de convention à conclure avec la CERGA.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve le projet de plan de financement de la réhabilitation du pont-route de transfert usine-écluses de Gamsheim;*
- *approuve les termes du projet de convention annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et la Centrale Electrique rhénane de Gamsheim(CERGA), relatif au transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département et aux modalités de financement de la réhabilitation du pont entre l'usine CERGA et les écluses (RD2) ;*
- *décide d'exercer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération ;*
- *autorise son président à signer la convention à conclure avec CERGA.*

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,



Frédéric BIERRY